

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGASNOU

L'an deux mille onze, le 22 mars, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGASNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, à 14 heures, sous la présidence de Monsieur Yvon TANGUY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 22
Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2011 (**affichée le 17 mars 2011**)

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le 24 mars 2011.

Présents : TANGUY Yvon, LE MEUR Jean-Yves, SALAUN Robert, CHARLES Daniel, LE DOARE Martine, CONSTANT André, ORSI Jacques, ROPARS Dominique, CHATARD Céline, LE CLECH Hervé, KERGUTUIL Eliane, MICHAÏLLE Françoise, LE GOFF Josiane, LEMOUNAUD Dominique.

Absents : DANIELOU Anne, TROMEUR Jean-Marie, COTRIAN Bernard, COLAS Marie-Pierre, DERRIEN Delphine, VALLEE Eric, TROUSSEL Frédérique, LE RUZ Hervé.

Pouvoirs : DANIELOU Anne à CHATARD Céline, COTRIAN Bernard à TANGUY Yvon, TROUSSEL Frédérique à MICHAÏLLE Françoise, LE RUZ Hervé à LEMOUNAUD Dominique.

Secrétaire de séance : SALAUN Robert.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 14

Pouvoirs : 4

1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 février 2011

Le compte rendu n'appelant pas de remarque, il est procédé au vote :
Monsieur LEMOUNAUD refuse de participer au vote.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2011.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Attribution des subventions 2011.

Rapport de présentation (Jean-Yves LE MEUR)

La commission d'attribution des subventions s'est réunie le 03 mars 2011 afin d'étudier toutes les demandes reçues.

Elle propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions listées en annexe et de les imputer sur les crédits prévus au budget primitif 2011.

Le montant des subventions et participations proposées au vote est de 133 422.10 € soit 6,47 % des dépenses réelles prévues au budget de Fonctionnement (2 061 806.77 €).

L'examen détaillé des subventions nécessite les précisions suivantes :

Compte 6554 : 55 519.42 €

Ce montant retrace la contribution de la commune aux organismes de regroupement et en particulier de Morlaix Communauté (33 885.23 €), de l'ULAMIR (15 011.50 €) et de l'Association Foncière de Remembrement (4 500 €).

Compte 65736 : 13 660.00 €

Ce compte comprend les subventions versées à la caisse des Ecoles (3660 €) et au CCAS (10 000.00 €)

Compte 6574 : 64 242.68 €

Il s'agit des subventions aux organismes de droit privé.

Aides aux associations de résistants, anciens combattants, Médaillés ... : 500.00 €

Centres de Formation Continue : 35 € par élève de Plougasnou fréquentant ces établissements.

Soutien aux activités scolaires des écoles de Plougasnou : 15 718.00 €

- 9758 € aux écoles maternelles et primaires
- 5 000 € au collège François Charles
- 460 € à l'association sportive UNSS du collège
- 500 € aux associations de parents d'élèves

Subventions en faveur de l'action culturelle : 7 350 € dont :

Foyer Rural (1 000 €), Voleurs de Feu (600 €)

Subvention de démarrage au comité de jumelage Plougasnou Helston de 3 000 € . La commission demande que le versement de la subvention soit subordonné à la production de justificatifs.

Plougasnou s'anime à Noël : 1 500 € pour création d'un stand en dur.

ART en Plougasnou : 1 000 € dont 500 € à titre exceptionnel pour le 30^e anniversaire du salon de peinture.

Les copains d'@bord : 250 € à titre de première demande.

Les associations sportives sont financées en fonctionnement à hauteur de 22 376 € dont 15 000 € pour l'organisation du cyclo-cross de Primel Trégastel.

La commission demande que le versement de la subvention soit subordonnée à la décision de Morlaix Communauté relative au montant de la subvention communautaire.

Monsieur Lemounaud rappelle qu'il a demandé en commission d'attribution qu'une participation même symbolique soit demandée aux spectateurs.

Un soutien particulier de 400 € est apporté à Madame Isabelle Guilbaut pour financer sa participation au championnat de France vétérans de tennis de table.

Les autres équipements sportifs, loisirs, jeunes : 7 300.00 €. Dont :

- 1300 € à la SRTZ (1000+300 à titre exceptionnel pour les 50 ans de l'association),
- 2500 € à l'ULAMIR pour le centre de loisirs,
- 2500 € à la PEP53 pour le centre de loisirs sans hébergement.

En matière d'action de prévention sanitaire : la commission a examiné une pluralité de demandes émanant d'associations très méritantes mais n'a retenu que deux d'entre elles : « Céline et Stéphane » (76.00 €) et « Vents d'Ouest » (150 €).

Au titre des actions en faveur des personnes en difficulté : le Secours Catholique de Plougasnou et les Restaurants du Cœur reçoivent 300 € chacun, l'ASAD : 400 €.

Un soutien est apporté à la SNSM pour 1200 €.

Au titre de l'action de prévention du milieu naturel, une subvention de 200 € est attribuée à Bretagne Vivante SEPNEB, Eaux et Rivières de Bretagne et Force 5.

Deux subventions exceptionnelles d'équipements sont proposées :

- 16 800 € payables en trois années (soit 5 600 € en 2011, 2012, 2013) à la SRTZ pour l'aider à renouveler une partie de sa flotte (catamarans juniors, planches à voile, dériveurs). Ce programme d'investissement est évalué par la SRTZ à 84 950 €. Le versement de la subvention communale est subordonné à la signature d'une convention.
- 1 000 € à l'association ECOSKI pour le démarrage d'une activité « ski-nautique » sur le plan d'eau de Mesqueau. Il s'agit d'un accord de principe d'attribution de subvention dans l'attente des décisions du programme européen LEADER, de la Région Bretagne et de Morlaix Communauté.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
APPROUVE le versement des subventions listées en annexe.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

ASSOCIATIONS		DECISION COMMISSION
Article 6554 "Contributions organismes de regroupement"		55 519.42 €
U.L.A.M.I.R.	Participation intercommunale : 2.5 €/habitant	8 332.50 €
	Poste de Coordonateur	3 346.00 €
	Poste animateur Activités : 1 €/hbt	3 333.00 €
Syndicat mixte de Protection du Littoral breton (VIGIPOL)	0.20/hbt < 10 000 hbt	669.60 €
Association Foncière de Remembrement		4 500.00 €
MORLAIX COMMUNAUTE - Dotation de compensation		33 885.23 €
(A.N.E.L) Association nationale des élus du littoral	0.14 €/hbt	466.62 €
(A.M.F.) Association des Maires du Finistère	0.296 € / hbt jusqu'à 9 000 hbts (base : 3333)	986.47 €
Article 65736 "CCAS et Caisse des Ecoles"		13 660.00 €
Caisse des Ecoles		3 660.00 €
CCAS de Plougasnou		10 000.00 €
Article 6574 "Diverses subventions à organismes de droit privé"		64 242.68 €
AIDE AUX ASSOCIATIONS (025)		559.00 €

Association Nationale des Médaillés Résistance Française SECTION FINISTERE		100.00 €
Association locale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Plougasnou		183.00 €
Section locale des Médaillés Militaires		46.00 €
F.N.A.C.A. de Plougasnou		46.00 €
Section des Officiers Mariniers, Quartiers Maîtres en retraite et Veuves de Plougasnou		46.00 €
COMITE DEPARTEMENTAL DU FINISTERE DU PRIX DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION		46.00 €
La Prévention Routière - QUIMPER		46.00 €
ADDESKI - Lutte contre l'Illettrisme		46.00 €
FORMATION CONTINUE (24)		35.00 €
A.F.O. BAT 22		35.00 €
SPORT SCOLAIRE (253)		460.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE Collège François Charles		460.00 €
CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT (255)		15 398.00 €
ECOLE DU BOURG	découvertes et sorties	4 000.00 €
	Piscine	954.00 €
	Ecole PRIMAIRE : Voile	0.00 €
ECOLE DE KERENOT	Projet	1 500.00 €
	découvertes et sorties	832.00 €
	Piscine	972.00 €
ECOLE DE KERENOT	Projet	1 500.00 €
APE du Collège François Charles		250.00 €
Collège François Charles		5 000.00 €
A.P.E. ECOLE DU BOURG		250.00 €
MFR Morlaix Maison Familiale Rurale		70.00 €
MFR LANDIVISIAU Maison Familiale Rurale		35.00 €
MFR ELLIANT Maison Familiale Rurale		35.00 €
ACTION CULTURELLE (33)		7 350.00 €
FOYER RURAL DE PLOUGASNOU		1 000.00 €
LES VOLEURS DE FEU (AL LEARIEN TAN)		600.00 €
COMITE DE JUMELAGE PLOUGASNOU-HELSTON		3 000.00 €
PLOUGASNOU S'ANIME A NOEL		1 500.00 €

ART (ART EN PLOUGASNOU)		1 000.00 €
LES COPAINS D@BORD		250.00 €
SPORTS (40)		22 376.00 €
Tennis Club de Plougasnou		2 600.00 €
Judo-Club Trégor de Plougasnou		850.00 €
ETOILE TREGOROISE DE PLOUGASNOU		2 300.00 €
CYCLO-CLUB DE PLOUGASNOU		150.00 €
VELO-CLUB PLOUGASNOU		15 000.00 €
PETANQUE CLUB PLOUGANISTE		150.00 €
AMICALE BOULISTE DE PLOUGASNOU		150.00 €
COMPAGNIE D ARC DE PLOUGASNOU		450.00 €
SOCIETE DE CHASSE "La Communale"		76.00 €
AVIRON BAIE DE MORLAIX		250.00 €
Mlle GUILBAULT (pour financer sa participation au Championnat de France vétérans de tennis de table)		400.00 €
AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS (414)		2 300.00 €
S.R.T.Z.		1 300.00 €
CANOT CLUB de PRIMEL (CCP)		1 000.00 €
AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES (422)		5 000.00 €
ULAMIR participation au Centre de loisirs	<i>à titre provisionnel</i>	2 500.00 €
PEP 53 participation au centre de loisir sans hébergement	<i>à titre provisionnel</i>	2 500.00 €
ACTION DE PREVENTION SANITAIRE (512)		226.00 €
Association Céline et Stéphane, LEUCEMIE ESPOIR		76.00 €
VENTS D'OUEST		150.00 €
ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE (523)		1 000.00 €
Secours Catholique - PLOUGASNOU		300.00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR		300.00 €
A.S.A.D. Association pour le Soutien des Adultes en Difficulté		400.00 €
AUTRES RESEAUX ET SERVICES DIVERS (816)		1 350.00 €
SNSM Section locale de la Société Nationale de Sauvetage en Mer		1 200.00 €
ASSOCIATION HIPPIQUE RURALE DU CANTON DE LANMEUR		150.00 €

ACTION DE PRESERVATION DU MILIEU NATUREL (833)		600.00 €
Bretagne Vivante - S.E.P.N.B		200.00 €
Eaux et Rivières de Bretagne		200.00 €
FORCE 5		200.00 €
"Subventions Exceptionnelles d'investissement" (ARTICLE 6574)		6 600.00 €
SRTZ		5 600.00 €
ECOSKI		1 000.00 €
PARTICIPATION COMMUNE		988.68 €
Participation chauffage église	participation 60 % facture chauffage et électricité	988.68 €
TOTAL GLOBAL		133 422.10 €

3.a - Budget Général de la Commune : approbation du compte administratif 2010 et du compte de gestion 2010

Les documents budgétaires ont été examinés en Commission des Finances du 8 mars 2011 qui a émis un avis favorable.

Monsieur Jean-François KERBRAT, trésorier de la commune, présente le compte administratif 2010.

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion dudit budget.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

CONSTATE la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget général de la commune de l'année 2010,

APPROUVE le compte de gestion 2010,

APPROUVE le compte administratif 2010, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, la présidence de séance est assurée par Madame MICHAILLE.

3.b Budget Général de la Commune : compte administratif du budget général 2010 - RESULTATS

Monsieur Jean-Yves LE MEUR fait part à l'assemblée des résultats du compte administratif dudit budget qui fait apparaître pour l'année 2010 :

- un excédent de fonctionnement de :	1 100 087.47 €
- un déficit d'investissement de :	29 898.30 €
Soit un résultat cumulé de	1 070 189.17 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessus.

3.c - Budget Général de la Commune : affectation du résultat cumulé du budget 2010 et transfert de son résultat au budget 2011

Le Conseil doit délibérer sur l'affectation du résultat cumulé du budget de l'année 2010 :

- un excédent de fonctionnement de :	1 100 087.47 €
- un déficit d'investissement de :	29 898.30 €
Soit un résultat cumulé	1 070 189.17 €

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2011 de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 1068 en section d'investissement à hauteur de : **1 100 087.47 €**

- Le déficit d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de : **29 898.30 €**

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

VALIDE et AFFECTE les opérations comptables sus énoncées pour l'exercice 2011.

3.d Budget Primitif de la Commune – année 2011

Rapport de présentation (Jean-Yves LE MEUR)

Situation Financière de la commune au 1^{er} janvier 2011

Monsieur KERBRAT présente la situation financière de la commune : celle –ci est très bonne, la commune présente de meilleurs ratios qu'au niveau départemental et régional, notamment en termes d'investissement, d'autofinancement et d'encours de dettes.

Avant de procéder à l'examen du budget primitif 2011, Monsieur Le Meur présente la situation financière de la commune telle qu'elle ressort des comptes administratif et de gestion 2010.

Le taux des impositions communales n'a pas augmenté en 2010.

L'analyse des ratios financiers (Autofinancement – Rigidité – Endettement) montre que la commune se situe très nettement au dessous des seuils d'alerte officiels.

La capacité d'autofinancement (1 100 087.47 €) permet de financer les opérations d'investissement. Son importance est à souligner : elle est presque le double des montants en euros par habitant pour la catégorie démographique dans le département et la Région.

L'endettement de la commune au 31 décembre 2010 est faible (200 655.33 €) soit 60,20 € par habitant (population INSEE 3333 habitants) ou 46,84 € par habitant (population DGF 4 283 habitants) – ces chiffres sont à comparer avec ceux des moyennes départementale (763 €) et régionale (801 €) par habitant.

Il est à souligner qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2010 par suite d'une gestion rigoureuse des disponibilités en trésorerie. En effet les flux financiers ont avoisiné les 5 millions d'euros et la trésorerie au 31.12.2010 s'élevait à 1 666 240.92 €.

La situation financière de la commune demeure donc excellente.

Le budget primitif 2011 est élaboré dans le maintien des principes antérieurs, à savoir :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de maximiser celles d'investissement.
- Programmation pluriannuelle des investissements liée à un recours limité à l'emprunt et à la fiscalité directe.

Le projet de Budget a reçu un avis favorable de la commission des finances le 8 mars 2011.

Monsieur Le Meur donne le détail des dépenses et des recettes pour l'année 2011.

La section de fonctionnement s'élève à	3 112 397.00 €
La section d'investissement s'équilibre à	<u>4 471 266.29 €</u>
Soit un total de	7 583 663.29€

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT : 3 112 397.00 €

Elle retrace les charges et produits courants de la commune.

Plusieurs articles de dépenses ou de recettes sont reconduits de 2010 à 2011 avec modulation suivant l'évolution de l'activité communale, des prix et des prestations.

Certains articles nécessitent des commentaires particuliers.

Dépenses de Fonctionnement

011 – Charges à caractère général – 742 000 € (36 % des dépenses réelles)

605 – Effacement des réseaux téléphoniques rue François Charles

606 – prise en compte de l'augmentation des produits énergétiques

60623 – Diminution des dépenses alimentaires pour le restaurant scolaire (achat de produits biologiques)

60628 – Entretien des espaces verts

6065 – diminution du crédit d'achat de livres pour la bibliothèque

6067 – maintien du montant individuel d'achat de fournitures scolaires (49.50 € par élève après accord des directeurs d'écoles)

615 – maintien des crédits pour l'entretien des bâtiments, des voies et réseaux, du matériel roulant – par contre le coût de la maintenance doit encore être augmenté (45 000 €) (diagnostic Radon)

6188 – augmentation du crédit (incidence de l'analyse des eaux de baignade)
6226 – 6227 – Actualisation à la baisse des honoraires et frais d'actes et de contentieux
6238 – maintien du crédit de 20 000 € pour les mards de Plougasnou
6247- frais de transport des enfants de Kerenot vers le bourg : 10 000 €
6251 – augmentation de crédit pour Voyages et Déplacements.
6257 – prévision complémentaire de 10 000 € pour réception dans le cadre de la Fête Nautique Baie de Morlaix (5000 €) et pour la clôture du chantier de restauration de l'Eglise (5000 €)
6283 – frais de nettoyage des locaux (mairie, wc, plages) en hausse : 30 700 €

012 – Charges de personnel et frais assimilés : 1 070 000 € (51,99 % des dépenses réelles)

Les charges de personnel comprennent :

- les salaires chargés du personnel actuel (titulaires et non titulaires)
- les frais d'élection
- les saisonniers camping et services techniques
- les surveillants de plage SNSM

Aucun recrutement supplémentaire n'est prévu en 2011.

65 – Autres charges de gestion courante : 225 660 €(10,94 % des dépenses réelles)

6531 – indemnités des élus calculées en fonction des indices actuels

655 – 657 : le montant prévisionnel des subventions et contributions (148 660 €) correspond à 7,21 % des dépenses réelles. Le montant voté ce jour est de 133 422.10 € soit 6,47 % des dépenses.

66 – Charges financières : 11 146.77 € (0,54 % des dépenses réelles)

6611 : le montant des intérêts d'emprunt est très faible.

67 – Charges exceptionnelles : 10 000 €

022 – dépenses imprévues : 30 000 €

68 – Amortissement : 30 590.23 €

023 – Virement à la section d'investissement : 990 000 €.

Ces deux derniers comptes retracent l'un l'amortissement des subventions versées à la SA les Foyers pour la réhabilitation du Foyer Logement, l'autre, la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement 2011.

Ils permettent de générer un autofinancement global de la section d'investissement pour 1 020 590.23 €

Recettes de Fonctionnement

70 – produits des services, du domaine et ventes diverses : 180 000 € (5,78 % des recettes)

les prévisions sont similaires à celles de 2010. Elles résultent des tarifs votés en décembre 2010.

73 – Impôts et taxes : 2 050 316.00 € (65,88 % des recettes)

7311 : la Direction Générale des Finances Publiques nous informe qu'en raison de la réforme de la fiscalité locale, elle est dans l'impossibilité de notifier l'état des bases d'imposition prévisionnelles pour 2011 – Cet état devrait nous parvenir pour la fin du mois de mars 2011.

C'est donc à partir de début avril que les collectivités disposeront de tous les éléments sur les bases et les taux.

De ce fait, le vote des taux d'imposition locaux s'effectuera lors du Conseil Municipal d'avril prochain, étant précisé qu'un délai supplémentaire pour le vote de ces taux est accordé jusqu'au 30 avril 2011.

La prévision budgétaire de 1 878 615.00 € tient compte de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties majorées d'un coefficient de 1,02 (contre 1,012 en 2010), décidée par la loi de Finances de 2011 et d'une augmentation des taux d'imposition de 1 %.

7322 – 7381 - en l'absence de notification pour 2011, ces recettes sont maintenues au niveau de 2010.

74 – Dotations et participations : 838 551 € (26,94 % des recettes)

En l'absence de notification pour 2011, ces recettes sont prévues au niveau de 2010, étant précisé que la loi de Finances pour 2011 prévoit le gel des concours financiers de l'Etat pour une durée de 4 ans, soit de 2011 à 2014.

75 – Autres produits de gestion courante : 20 000 €

Il s'agit essentiellement des revenus des immeubles

Compte tenu des éléments d'incertitude pesant sur la fiscalité et les dotations de l'Etat, il est possible qu'une délibération modificative de budget soit soumise au prochain Conseil Municipal en avril.

II . SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Déficit d'investissement reporté	29 898.30
Participation pour voies et réseaux	10 000.00
Remboursement capitaux d'emprunt	67 773.75
Dépôts et cautionnement	1 000.00
Achat de terrains (provision)	50 000.00
Matériel de transport Voirie	21 000.00
Matériel incendie	7 500.00
Matériel et mobilier	
Services techniques et sportifs	46 000.00
Bureaux, informatique (mairie écoles)	15 000.00
Ecoles cantine	15 000.00
Parc de loisirs (2 ^e phase)	900 000.00
Terrain de Foot (filets, pétanque)	34 000.00
Eglise	600 000.00
Bâtiments publics (boules bretonnes, salle des Fêtes, écoles...)	62 000.00
Construction Atelier Technique	100 000.00
Voirie	484 040.91 (dont :
Marché voirie	160 000.00
Effacement réseaux	246 069.55
Liaisons douces	10 000.00
Réserve incendie	16 000.00
Profils de baignade	10 000.00

Divers	41 971.36)
Front de Mer (jusqu'à Rhun Prédou)	1 400 000.00
Aménagement de Terenez	600 000.00
Port de Plaisance	<u>28 053.33</u>
Soit un total de	4 471 266.29 €

Sur ce total, quatre chantiers (Parc de loisirs, Eglise, Front de Mer et Aménagement de Terenez) doivent être finis cette année pour un coût global de 3 500 000 €.

Recettes d'investissement

Le programme de travaux ci-dessus détaillé peut être réalisé grâce à :

- un autofinancement important (y compris amortissement)	2 120 677.70
- un remboursement du FCTVA	250 000.00
- des subventions	799 588.59
- un remboursement de dépôt de cautionnement	<u>1 000.00</u>
Total	3 171 266.29

Soit un financement de plus de 70 % sur des ressources propres

- un emprunt prévisionnel de	1 300 000.00
------------------------------	--------------

Soit un total de 4 471 266.29.

Délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Votants : 18

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 2 (Messieurs Lemounaud et Le Ruz)

APPROUVE le budget primitif 2011 sur les dépenses et recettes exposées.

4.a - Budget annexe des Ports : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010.

Les documents budgétaires ont été examinés en Commission des Finances du 8 mars 2011 qui a émis un avis favorable.

Monsieur Jean-Yves LE MEUR présente le compte administratif 2010.

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion dudit budget.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

CONSTATE la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget général de la commune de l'année 2010,

APPROUVE le compte de gestion 2010,

APPROUVE le compte administratif 2010, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, la présidence de séance est assurée par Madame MICHAÏLLE.

4.b Budget annexe des Ports : compte administratif du budget général 2010 - RESULTATS

Monsieur Jean-Yves LE MEUR fait part à l'assemblée des résultats du compte administratif dudit budget qui fait apparaître pour l'année 2010 :

- un excédent d'exploitation de : **65 858.12 €**
 - un excédent d'investissement de : **73 620.37 €**
Soit un excédent global de clôture de 139 478.49 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessus.

5. Transfert du budget des Ports sur nouveaux budgets annexes.

Rapport de présentation (Jean-Yves LE MEUR)

Par délibération du 21 septembre 2010, le Conseil Municipal a décidé la suppression du budget des Ports (Diben et Terenez) et la création de deux budgets annexes séparés : l'un pour le port du Diben, l'autre pour le port de Terenez, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le compte administratif du budget des Ports 2010 venant d'être approuvé, il y a lieu de ventiler l'actif et le passif figurant au compte de gestion 2010, arrêté au 31 décembre 2010, en prenant en compte l'actif validé par Morlaix Communauté au 31 décembre 2007.

Il est proposé d'effectuer cette ventilation suivant le tableau joint :

Transfert budget 239 "BA PLOUGASNOU Ports" sur nouveaux budgets annexes

		239	C/4512		262	C/4516		261	C/4514
o29024jfk		PORTS de PLOUGASNOU			PORT du DIBEN		PORT de TEREZ		
C/	natures	débts	crédts		débts	crédts		débts	crédts
10222	FCTVA		221 884.87			209 396.29			12 488.58
1068	RESERVES		1 037 546.77			944 891.11			92 655.66
12			65 858.12						65 858.12
1312	REGION		198 010.64			198 010.64			
1313	DEPARTEMENT		396 580.53			396 580.53			
13912	amort région	21 344.00			21 344.00				
13913	amort départ	54 298.00			54 298.00				
1641	EMPRUNT		79 054.84			79 054.84			
2135	INSTALL GLES	2 436 739.03			2 436 739.03				
2157	AGENCEMENTS	26 533.92			26 533.92				
2181	DIVERS MAT	132 784.66			114 774.88			18 009.78	
2184	mobiliers	88 645.11			86 345.11			2 300.00	
2291	affectant commune		781 827.31			781 827.31			

2313	trvx en cours	54 402.08				54 402.08	
28157	amort immo		18 321.25		18 321.25		
28181	amort immo		117 909.58		112 969.23		4 940.35
28184	amort mobiliers		37 231.38		36 311.38		920.00
4111	clients	24 631.45				24 631.45	
44551	tva à décaisser		77.00				77.00
44571	tva collectée		2.52				2.52
4711	verts régisseurs		1 638.55				1 638.55
4781	frais de poursuites		75.50				75.50
4512	compte liaison	116 640.61		37 327.64		79 312.97	
			-				

balance	2 956 018.86	2 956 018.86
---------	--------------	--------------

2 777 362.58	2 777 362.58
--------------	--------------

178 656.28	178 656.28	
------------	------------	--

vérification

invest	2 814 746.80	2 888 367.17
--------	--------------	--------------

2 740 034.94	2 777 362.58
--------------	--------------

74 711.86	176 862.71	
-----------	------------	--

73 620.37

37 327.64

102 150.85

139 478.49

fonctionnement	141 272.06	1 793.57
	12	65 858.12
	141 272.06	67 651.69

37 327.64	-
	-
37 327.64	-

103 944.42	1 793.57	
	65 858.12	
103 944.42	67 651.69	

73 620.37

37 327.64

36 292.73

73 620.37

RESULTATS

	Ports de PLOUGASNOU	Port du DIBEN	Port de TEREZEZ
31/12/2010			
investissement	73 620.37	37 327.64	36 292.73
fonctionnement	65 858.12	-	65 858.12
	139 478.49	37 327.64	102 150.85

IMMOBILISATIONS TEREZEZ

comptes	N°inventaire	NATURES	Mise en service	montants	amortissements	Valeur nette
2181	M28	Logiciel gestion	2009	4 080.00	2 2040.00	2 040.00
	M29	Chaînes corps morts	2009	3 875.50	5 775.00	3 100.50
	M30	Corps morts TZ	2009	3 223.50	5 644.00	2 579.50
	M31	Equipt pose corps morts	2009	248.35	1 248.35	-
	M32	Racks TZ	2009	1 495.00	5 299.00	1 196.00
	M33	Potence de levage	2009	4 670.00	5 934.00	3 736.00
	M34	Pc portable toshiba TZ	2010	417.43	2 -	417.43
2184	M27	balayeuse	2008	2 300.00	5 920.00	1 380.00
2313		Travaux en cours	2010...	54 402.08		
				74 711.86	5 860.35	14 449.43

En conséquence, les résultats 2010 sont affectés comme suit :

- l'excédent de fonctionnement de 65 858.12 € est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement du port de Terenez
- l'excédent d'investissement de 73 620.37 est reporté à l'article 001 pour :
 - 36 292.73 € au port de Terenez
 - 37 327.64 au port du Diben

Par ailleurs les opérations comptables effectuées depuis le 1^{er} janvier 2011 sur le budget des Ports seront transférées sur le budget du port du Diben

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 18

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 2 (Messieurs Lemounaud et Le Ruz)

VALIDE ET AFFECTE les opérations comptables sus énoncées pour l'exercice 2011.

6. Budget Primitif 2011 du port de Terenez

Rapport de présentation (Jean-Yves LE MEUR)

Le projet de budget a reçu un avis favorable de la commission des Finances du 8 mars 2011 et du Conseil Portuaire du 15 mars 2011.

Monsieur LE MEUR donne le détail des dépenses et des recettes pour l'année 2011.

La section de fonctionnement s'élève à :	95 358.12 €
La section d'investissement s'équilibre à :	<u>320 652.73 €</u>
Soit un total de	416 010.85 €

S'agissant d'un premier budget,

La section de fonctionnement donne une évaluation des dépenses courantes financées par les redevances de corps morts, des terre-pleins et des droits de cale.

La section d'investissement dégage des crédits pour financer des travaux d'installations générales (20 652.73 €) et des travaux portuaires inclus dans l'aménagement en cours des espaces publics (300 000 €).

Cette section est équilibrée par de l'autofinancement et par un emprunt de 200 000 €.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 18

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 2 (Messieurs Lemounaud et Le Ruz)

APPROUVE le budget primitif 2011 pour le port de Terenez sur les dépenses et recettes exposées.

7. Budget Primitif 2011 du port du Diben

Rapport de présentation (Jean-Yves LE MEUR)

Le projet de budget a reçu un avis favorable de la commission des finances du 8 mars 2011.
Monsieur LE MEUR donne le détail des dépenses et des recettes pour l'année 2011 :

La section de fonctionnement s'élève à :	160 259.00 €
La section d'investissement s'équilibre à :	<u>117 142.25 €</u>
Soit un total de	277 401.25 €

La section de fonctionnement retrace les dépenses courantes, conformément à la convention de gestion conclue avec Morlaix Communauté.

Elle est équilibrée par les redevances corps morts, pompage en eau de mer, droits de ports, terre-pleins et droits de cale, ainsi que par une reprise de subvention.

La section d'investissement prévoit des travaux d'installations générales (49 848.69 €) et l'achat de mobilier (20 000 €).

Il est précisé que Morlaix Communauté reste en charge des investissements sur le port du Diben.

Monsieur Lemounaud regrette le manque de réactivité de Morlaix Communauté à entreprendre des travaux destinés au secteur d'activité de la pêche sur le port.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 18

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 2 (Messieurs Lemounaud et Le Ruz)

APPROUVE le budget primitif 2011 pour le port du Diben sur les dépenses et recettes exposées.

8. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du Front de Mer.

Rapport de présentation (Daniel CHARLES)

Le projet d'aménagement du Front de mer incluait :

- la promenade de la Méloine côté terre
- la rue du Grand Large
- la place des Frères Poupon

Une extension du projet a été souhaitée pour :

- la voie de la place des Frères Poupon à la cale de Rhun Prédou
- le parking de la Manche

Le montant prévisionnel des travaux prévus au programme était de 900 000 €. Le montant des travaux complémentaires s'élève à 297 000.00 €.

Il convient donc d'augmenter le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre pour ces travaux complémentaires : soit $5.05 \% \times 297\ 000 = 14\ 998.50$ € HT.

Cet avenant a reçu un avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 03 mars 2011.

Le Conseil Municipal est aujourd'hui invité à valider l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre Leopold.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 18

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

VALIDE L'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet Leopold pour un montant supplémentaire de 14 998.50 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant.

9. Désignation des représentants du Conseil Municipal dans l'association « Comité de Jumelage PLOUGASNOU- HELSTON »

Rapport de présentation (Martine LE DOARE)

Afin de compléter les statuts de l'association « Comité de Jumelage Plougasnou – Helston » il convient de désigner trois membres au sein du Conseil Municipal ainsi que leur suppléant appelés à siéger en qualité de membres de droit au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

DESIGNE en qualité de membres de droit appelés à siéger au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage Plougasnou-Helston :

- titulaires : André CONSTANT et Céline CHARTARD

- suppléants : Martine LE DOARE et Dominique LEMOUNAUD.